

Octobre 2008

Directives Théâtre

1. Objet

Le Pour-cent culturel Migros soutient la création et la diffusion de projets théâtraux suisses. A part la production, c'est le jeu théâtral qui figure au centre de la promotion. Les spectacles issus des projets théâtraux doivent être joués aussi souvent que possible et à de nombreux endroits. Entrent particulièrement en considération des projets socialement significatifs, dénotant une autonomie artistique et une force novatrice suffisantes pour remettre en question des formes théâtrales traditionnelles et prendre le risque de la nouveauté.

Les projets peuvent revêtir la forme de productions théâtrales, performances, festivals, séminaires, ateliers, publications ou d'autres encore.

2. Objets de promotion

2.1 Projet rayonnant au-delà des régions linguistiques

- Suisse alémanique : au moins 6 représentations au total dans 4 cantons
- Suisse romande : au moins 4 représentations au total dans 3 cantons
- Tessin: au moins 4 représentations

2.2 Projets d'échange revêtant une importance de politique culturelle pour les différentes régions linguistiques

2.3 Projets artistiques remarquables d'importance nationale ou internationale

3. Ne bénéficient pas de promotion

3.1 Purs coûts de production

3.2 Représentations à caractère commercial ou organisées pour la défense d'une cause

3.3 Infrastructures et gestion d'écoles de théâtre publiques et privées

3.4 Tournées à l'étranger

3.5 Productions de théâtre amateur

Les demandes doivent être présentées avant la réalisation du projet, un soutien rétroactif n'est pas possible.